



BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

En formation continue (Niveau 4)

Durée de la formation

1351 heures (dont 1008 h en centre et 343 h en stage pratique en exploitation agricole)

Date de session

De mi-septembre à fin juin (sur une année scolaire)

Délai d'accès à la formation

Au cas par cas. Nous consulter.

Lieu :

CFPPA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente

Taux de réussite : 95%

Taux d'insertion : en attente

Taux de satisfaction : 97%

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les bases théoriques, techniques et professionnelles pour s'installer en tant que chef d'entreprise agricole.

Quatre parcours BP REA sont possibles en fonction de l'orientation du projet d'installation :

- Animaux laitiers avec transformation fromagère fermière
- Elevage ovin viande, cultures fourragères
- Maraîchage en agriculture biologique
- Grandes cultures

(D'autres orientations agricoles sont possibles, nous consulter)

MÉTIERS VISÉS

- Chef-ffe d'exploitation agricole
- Salarié-e agricole hautement qualifié

POURSUITE D'ÉTUDES

- Le BP REA conduit prioritairement à une insertion professionnelle dès la sortie de la formation : salariat, reprise ou création d'exploitation agricole
- Une poursuite d'études vers un BTS est possible

CONTENU DE LA FORMATION

UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel
UC 1 : Se situer comme professionnel
UC 2 : Piloter le système de production
UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agrosystème
UC 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise
UC 6 et UC 7 : 2 UCARE au choix (voir tableau ci-dessous)

UCARés possibles selon l'orientation du projet d'installation			
Animaux laitiers	Ovin viande	Maraîchage bio	Grandes cultures
-Transformation fromagère fermière -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme -Auto-construction	-Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -PMA

MODALITÉS D'ALTERNANCE :

Un planning individualisé de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation en centre et celles en entreprise.

Possibilité de valider une ou plusieurs UC, pour plus d'informations :

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

Contacts

Responsable de formation :
Caroline CANSIERE
caroline.cansiere@educagri.fr

Responsable administrative :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité

Référente handicap :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

Frais pédagogiques : 0 €

Conditions d'admission

Satisfaire à l'entretien de motivation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des apports théoriques et des mises en situations pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'agriculture, obtenu après la réussite aux épreuves des 7 Unités Capitalisables.

Les épreuves ont lieu tout au long de la formation, et elles sont très majoritairement constituées d'un dossier écrit suivi d'un entretien d'explicitation.

Le diplôme du BP REA valide le Certiphyto.

PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Avoir un projet en agriculture
- Etre majeur
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un niveau 5 (CAPa) ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Justifier avant l'entrée en formation de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du BP REA ou de trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein.

INFORMATIONS FINANCEMENT

Financement de la formation	Démarches	Rémunération de l'apprenant(e)
Financement personnel	Devis sur demande	
Possibilité d'utiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation) Abondement Pôle Emploi si demandeur d'emploi	Contacteur Pôle Emploi	CPF (et Pôle Emploi)
Demandeur d'emploi Financement par le Pôle Emploi ou par la Région Sud PACA	Consulter le CFPPA	Région ou Pôle Emploi
Salarié PTP (Transition pro) OCAPIAT ANFH ...	- Se renseigner auprès de son employeur - Consulter le CFPPA pour planning et devis	Fonds de Formation

Mis à jour le 30/08/2022